

# La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide : une étude catégorielle

Jac-André Boulet

Volume 66, numéro 1, mars 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601522ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601522ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boulet, J.-A. (1990). La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide : une étude catégorielle. *L'Actualité économique*, 66(1), 105–124.  
<https://doi.org/10.7202/601522ar>

## *La pauvreté au Canada et l'efficacité des programmes d'aide: une étude catégorielle\**

Jac-André BOULET

*Conseil économique du Canada*

### 1. INTRODUCTION

Selon les microdonnées de l'Enquête de 1986<sup>1</sup> sur les finances des consommateurs, 16 % de la population canadienne était au-dessous des seuils de faible revenu en 1985<sup>2</sup>. Ces seuils servent à départager les unités familiales selon qu'elles dépensent plus ou moins 58,5 % de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement<sup>3</sup>. Bien que Statistique Canada ne propose pas ces seuils comme des seuils de pauvreté, étant donné le caractère toujours un peu arbitraire d'un tel choix, un consensus se crée depuis quelques années pour les utiliser à cette fin.

Dans les publications qui suivent l'Enquête sur les finances des consommateurs, on a l'habitude de présenter l'évolution de la pauvreté en donnant son incidence selon diverses caractéristiques des familles ou des individus. À titre d'exemple, le taux de pauvreté est présenté selon les types de familles, l'âge et le sexe du chef, selon les sources de revenus ou l'expérience de chômage et le reste.

---

\* Texte abrégé d'une communication présentée au congrès de la Société canadienne de science économique, Lac Delage, Québec, 18-20 mai 1988. Je remercie Louis Ascah, Bernard Fortin, Gilles Grenier, et les deux arbitres anonymes pour leurs commentaires fort utiles, de même que Daniel Lacroix et Danielle Wright pour leur soutien technique. Les erreurs ou omissions demeurent toutefois ma seule responsabilité.

1. Au moment où cette recherche a été effectuée, les résultats de l'enquête de 1987 n'étaient pas disponibles.

2. Soit 3 943 130 personnes. La publication officielle de Statistique Canada qui fait suite à l'enquête (*Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, catalogue 13-207) donne le chiffre de 3 951 000 personnes. L'écart de 7 870 personnes entre ce chiffre et le nôtre provient de ce que nous avons laissé de côté les familles comptant 10 personnes ou plus. Pour les fins de l'analyse, il était important de connaître le nombre exact de personnes que comptait chaque famille. Or, la bande que Statistique Canada met à la disposition des usagers regroupe en une seule catégorie toutes les familles qui comptent 10 personnes ou plus.

3. Base de 1978. Voir les deux publications suivantes de Statistique Canada pour une analyse de ces seuils, *Adoption de l'année 1978 comme nouvelle base pour les seuils de faible revenu*, document de référence technique, septembre 1983; et *Seuils de faible revenu, 1986*, miméo, janvier, 1987.

Lorsque le Canada a développé son système de sécurité du revenu, son objectif n'était pas toutefois d'aider les pauvres selon leur âge, leur sexe ou le type de familles auxquelles ils appartenaient. Au tout début, les programmes étaient axés sur des clientèles spécifiques : les personnes âgées, les aveugles, les invalides, les mères nécessiteuses, et le reste<sup>4</sup>. En 1966, le Régime d'assistance publique du Canada s'est éloigné de cette approche. Aujourd'hui, suite à diverses critiques, on suggère de différencier les pauvres selon que les causes à l'origine de leur situation sont liées à des problèmes relevant du marché du travail, des conditions économiques ou de certaines caractéristiques personnelles ou familiales des individus.

Dans les pages qui suivent, nous allons suggérer une approche qui vise cet objectif. Nous traiterons d'abord des fondements sur lesquels repose une analyse catégorielle de la pauvreté. Nous proposerons ensuite une méthodologie pour traiter la pauvreté de façon catégorielle, compte tenu des données dont nous disposons au Canada, pour présenter ensuite les résultats que donne cette méthodologie.

## 2. LES FONDEMENTS D'UNE ANALYSE CATÉGORIELLE DE LA PAUVRETÉ

Lorsque le Régime d'assistance publique du Canada a été instauré, le but avoué était que le gouvernement fédéral défraie la moitié des dépenses d'aide sociale des provinces peu importe les causes qui avaient provoqué la situation financière des ménages (Smiley, 1972). On prévoyait même développer un programme unique qui rencontrerait tous les types de besoins (Ross, 1981; Mendelson, 1985). Cette approche était fortement inspirée des travaux de Friedman (1962).

L'engouement initial qu'a connu le concept d'impôt sur le revenu négatif était attribuable en grande partie au fait qu'il proposait d'abandonner le traitement catégoriel des bénéficiaires, qu'on trouvait inéquitable, humiliant et administrativement lourd (Kesselman, 1986).

La proposition d'abandonner les catégories pour bon nombre de programmes a révélé plus tard des défauts importants. Afin de limiter les coûts budgétaires d'un programme qui offrait des prestations uniformes à toutes les personnes à faible revenu, il fallait établir les prestations à un niveau très bas. À l'inverse, si on accordait des prestations sans distinction de catégories à des taux comparables à ceux du bien-être et si des gouvernements plus généreux accordaient des avantages pécuniaires additionnels, le système devenait très coûteux et les taux d'imposition inacceptables (Kesselman, 1986), entraînant de fortes désincitations au travail (Fortin, 1988).

L'expérience a appris par la suite qu'un régime fondé sur des catégories avait pour résultat d'aider davantage les pauvres. Dans un tel régime les taux marginaux de taxation sont inférieurs à ceux d'un régime à impôt sur le revenu négatif ou

---

4. Pour une revue de l'évolution du système de sécurité du revenu au Canada, voir les travaux de la Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada et plus particulièrement le volume deux du Rapport (Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1985).

l'équivalent. L'écart entre les rendements sociaux et privés du travail est alors moindre, ce qui réduit les coûts économiques et met plus de ressources à la disposition des pauvres (Akerlof, 1978). Aux États-Unis, suite à de nombreuses expériences (Basilevsky et Hum, 1984), il se trouve peu d'analystes qui suggèrent encore l'idée d'un programme de revenu minimum garanti ou d'un régime d'impôt sur le revenu négatif (Lenkowsky, 1986). On considère qu'une approche catégorielle comporte une logique interne qui demeure valable du point de vue des désincitations au travail et supérieure à un régime unique (Ellwood et Summers, 1986; Gramlich, 1986; Danziger, Haveman et Plotnick, 1986). Les pauvres ont des offres de travail qui peuvent varier sensiblement dépendant des causes de leur pauvreté. Puisque les coûts de distorsion attribuables au système de transfert dépendent de ces variations, il apparaît souhaitable de traiter différemment des groupes qui ont des offres de travail différentes. Ce consensus déjà fort établi chez les américains a commencé à se refléter sur les travaux canadiens (Mendelson, 1985; Conseil économique du Canada, 1986, Prager, 1988).

La catégorisation des pauvres peut toutefois soulever des problèmes si des individus modifient leurs caractéristiques pour passer d'un groupe à l'autre (Akerlof, 1978). Même si cet argument, malgré ses nombreuses nuances (Ellwood et Summers, 1986), comporte certains fondements, l'ampleur du phénomène demeure toutefois une question empirique. L'importance qui lui est accordée provient souvent de ce que, dans les analyses qui le sous-tendent, on suppose une homogénéité beaucoup plus grande chez les pauvres qu'elle ne l'est en réalité, (Nathan, 1987).

Ces mouvements possibles de clientèles entre des catégories définies pour des fins de programmes ne devraient pas de toute façon freiner la catégorisation de la pauvreté pour les fins d'en analyser l'évolution et les causes. C'est-à-dire que la catégorisation souhaitable de la pauvreté n'a pas à correspondre nécessairement à une catégorisation identique pour les fins des programmes d'aide où, pour chaque groupe de pauvres, il devrait correspondre à un programme spécifique. Plusieurs catégories de pauvres peuvent être touchées par un même programme. Ces catégories doivent être gardées distinctes si chacune d'elles provient d'une cause spécifique ou éclaire la pauvreté sous un angle utile du point de vue de l'étude de son évolution.

À toute fin pratique, on ne peut pas imaginer une situation où une clientèle donnée ne serait aidée que par un seul programme. Une même personne ou famille peut être éligible à plus d'un programme, dépendant de ses caractéristiques. L'important c'est de pouvoir connaître la contribution respective des programmes pour chaque catégorie de pauvres et également de pouvoir faire ressortir les programmes les mieux indiqués pour permettre à chacune d'elles d'échapper à sa situation financière.

Cette tendance vers une catégorisation plus raffinée de la population pauvre est déjà amorcée. Au Québec, le *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* (1984)

insistait sur le besoin d'une distinction entre les aptes et les inaptes au travail et les travailleurs pauvres. Le document d'orientation de 1987 s'inscrit dans cette même philosophie. Plus récemment, on proposait (Muszynski, 1988) l'instauration d'un programme qui s'adresserait spécifiquement aux personnes souffrant d'invalidité. Enfin, lors de ses audiences, la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada avait relevé que les Canadiens seraient favorables à un débat portant sur une plus grande sélectivité des programmes d'aide.

### 3. MÉTHODE SUGGÉRÉE

La façon dont la pauvreté a été décrite et analysée jusqu'à présent au Canada a consisté la plupart du temps à présenter, pour une année donnée ou une série d'années, les taux de pauvreté chez des groupes spécifiques d'individus et de familles (Caskie 1979; Ross, 1981, 1983; Osberg, 1981; Conseil national du bien-être social, publication annuelle; Perron et Vaillancourt, 1988; Statistique Canada, Catalogue 13-207). À l'occasion, on a traité également de l'importance de ces groupes au sein de la population pauvre (Gunderson, 1983; Messinger *et al.*, 1987). Le caractère plus ou moins permanent de la pauvreté a été peu analysé (sauf Drolet et Lanctot, 1984), non plus que des efforts systématiques n'ont été faits pour catégoriser la pauvreté selon ses causes et selon l'incidence des programmes mis sur pied pour la combattre.

Pour aborder directement cette question, il faudrait disposer idéalement d'une enquête longitudinale<sup>5</sup>. Celle réalisée par Statistique Canada pour connaître la pauvreté au Canada n'a pas ce caractère. Elle comporte toutefois deux volets qui permettent d'aborder indirectement cette question. Le premier porte sur les revenus des ménages désagrégés selon leurs sources principales. Le second porte sur l'activité de travail au moment de l'enquête et pour l'année au cours de laquelle un revenu a été déclaré, sur la scolarité des membres du ménage, sur leur profession, et le reste.

En combinant ces deux volets on peut dégager des groupes significatifs du point de vue de l'analyse de la pauvreté, évaluer l'ampleur de cette dernière, identifier ses causes et leur permanence et être mieux à même d'évaluer l'efficacité des moyens pour la combattre.

Si la situation financière d'un ménage peut changer significativement au cours d'un laps de temps donné et faire en sorte qu'un ménage pauvre passe au-delà du seuil de pauvreté, ou qu'un ménage au-delà du seuil de pauvreté devienne pauvre, les causes de la pauvreté, par contre, ont un caractère beaucoup plus permanent. On devient pauvre parce qu'on devient invalide, qu'il y a séparation ou divorce, qu'il

---

5. C'est-à-dire une enquête qui suit les mêmes individus et leur progéniture tout au long de leur vie. Un tel type d'enquête existe aux États-Unis et a donné lieu à des résultats très révélateurs sur la dynamique de la pauvreté. Au Canada, quelques banques de données sur les bénéficiaires de l'aide sociale permettent en partie d'analyser cette dynamique. La plupart des ces banques ne sont pas toutefois facilement accessibles.

y a naissance chez une jeune femme célibataire, qu'il y a perte d'emploi, qu'on est faiblement rémunéré ou peu scolarisé, que des conditions économiques défavorables ont affecté la vente des produits agricoles ou entraîné des pertes chez les entreprises. Il y a donc à la fois un caractère plus ou moins dynamique et plus ou moins permanent à la pauvreté dépendant de l'angle sous lequel on l'aborde. En ce sens, les données en coupe transversale complètent les données longitudinales.

L'analyse des causes sert à identifier les groupes qu'il convient de définir pour suivre de façon plus informée l'évolution de la pauvreté. A-t-elle régressé parce que davantage de travailleurs ont trouvé un emploi, ou parce que les programmes d'aide sont désormais plus généreux à l'égard des personnes en permanence incapables de travailler ? S'est-elle accrue parce qu'on assiste à une augmentation du nombre de familles monoparentales, ou stagne-t-elle parce que ses diverses causes font de même ou parce qu'une réduction des effectifs dans l'une de ses composantes a été compensée par une augmentation des effectifs dans une autre ?

À cause du caractère agrégé des données publiées par Statistique Canada, on ne peut pas répondre à ces questions, non plus qu'on ne peut établir de relations entre l'évolution de la pauvreté et les programmes mis sur pied pour la combattre.

Notre démarche pose toutefois deux problèmes. Le premier a trait aux catégories qu'il convient de créer pour suivre adéquatement l'évolution de la pauvreté selon ses causes puis de rattacher ensuite ces résultats à l'analyse de politiques. Le deuxième porte sur les données disponibles : sont-elles suffisamment détaillées et complètes pour atteindre l'objectif visé ? À cette dernière question, on peut répondre, comme nous l'avons indiqué précédemment, que l'Enquête sur les finances des consommateurs et celle sur la population active, mettent déjà à notre disposition un ensemble passablement complet de données capables de permettre d'élaborer une première démarche analytique organisée. Reste ensuite à identifier les catégories qu'il conviendrait de créer ? Pour mener cette opération, une bonne connaissance des programmes d'aide et de leurs effets présumés, de même qu'une bonne connaissance des causes de la pauvreté ont de meilleures chances d'aider à identifier ces catégories qu'une approche reposant sur l'utilisation d'instruments quantitatifs (par exemple, les composantes principales, l'analyse factorielle, discriminante), mais dont les résultats sont souvent difficiles à traduire parce que les unités au sein des catégories ainsi créées sont la plupart du temps trop hétérogènes pour prêter à une évaluation de politiques (Brunner, 1986).

En conséquence, nous pensons qu'il est préférable d'approcher la question de façon déductive, c'est-à-dire en catégorisant les pauvres selon les caractéristiques que les programmes devraient comporter pour s'attaquer aux causes de la pauvreté et sur le degré plus ou moins permanent de leur situation financière.

Dans un premier temps, nous avons subdivisé les pauvres en deux groupes majeurs. Le premier comprend les pauvres qu'une condition personnelle ou familiale empêche de participer pleinement au marché du travail. Cette condition

peut être liée à l'âge, à une incapacité permanente<sup>6</sup>, à la fréquentation scolaire, à un choix personnel ou à la présence de jeunes enfants à la maison. Le deuxième comprend les pauvres aptes au travail.

Nous avons ensuite divisé le premier groupe en trois catégories distinctes :

*Première catégorie: les pauvres permanents*

Il s'agit des pauvres de longue durée dont la situation financière ne peut pas à toute fin pratique se résorber à l'aide des programmes actuels. Leur pauvreté est en quelque sorte permanente. L'amélioration de leur situation financière ne peut passer que par une générosité accrue des programmes en place ou la mise sur pied de nouveaux programmes.

Nous retrouvons dans cette catégorie les pauvres qui ne peuvent pas ou qui ne peuvent que très difficilement compter sur le marché du travail pour améliorer leur situation; à savoir les personnes seules ou les ménages dont les *deux* conjoints recourent l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- personnes âgées de 65 ans ou plus;
- couples où l'un des conjoints est âgé de 65 ans ou plus et l'autre est âgé entre 60 et 64 ans;
- les veufs et les veuves âgés entre 60 et 64 ans;
- les personnes en permanence incapables de travailler;
- les personnes à la retraite ou volontairement inactives<sup>7</sup>; et
- les personnes âgées entre 25 et 64 ans (excluant les personnes aux études) qui, pour diverses raisons, n'ont jamais travaillé ou n'ont pas travaillé depuis plus de cinq ans. (Les personnes âgées de 24 ans ou moins font l'objet d'une autre catégorie.)

Personne ne travaille ou n'est susceptible de travailler dans ces ménages<sup>8</sup>. Nous avons également ajouté dans cette catégorie les couples dont un seul des conjoints recoupe l'une ou l'autre de ces caractéristiques et dont l'autre conjoint tient la maison.

---

6. Il s'agit de la définition utilisée dans l'Enquête sur la population active et qui stipule qu'une inscription est faite dans la catégorie «Incapacité permanente de travailler» dans le cas d'une personne qui, à cause d'une maladie ou d'une invalidité physique ou mentale de longue durée, croit qu'elle sera toujours incapable de faire quelque travail que ce soit.

7. On pourrait retrouver ici notamment les travailleurs découragés.

8. La seule exception à cette règle se présente chez les veufs et les veuves âgés entre 60 et 64 ans et chez les couples où l'un des conjoints est âgé de 65 ans ou plus et dont l'autre, âgé entre 60 et 64 ans, travaille encore. Les couples dont l'un des conjoints est âgé de 65 ans ou plus et dont l'autre est âgé entre 55 et 59 ans sont regroupés au sein des pauvres transitoires.

*Deuxième catégorie: les pauvres quasi-permanents*

Ce sont des pauvres de longue durée dont la situation financière peut se résorber davantage à l'aide des programmes existants. On peut qualifier leur pauvreté de quasi-permanente. Il s'agit ici essentiellement de *couples* dont un seul des deux conjoints peut ou désire participer à une activité de travail. La pauvreté chez ces ménages peut être résorbée si les programmes existants amènent l'autre conjoint à participer à une activité rémunérée, que leur générosité est accrue pour aider financièrement le conjoint qui ne peut pas participer à une activité rémunérée, ou qu'ils apportent un supplément de revenu à celui qui participe à une telle activité.

Cette catégorie comprend les ménages dont l'un des conjoints ne peut pas, ne désire pas, n'a jamais ou n'a pas participé au marché du travail depuis plus de cinq ans et dont l'autre conjoint est en chômage, occupe un emploi faiblement rémunéré, ou tient la maison. Ici encore, nous avons exclu les ménages dont le chef a 24 ans ou moins.

En gros, il s'agit essentiellement des ménages dont l'un des deux conjoints ne peut pas ou ne désire pas contribuer à améliorer la situation financière du ménage par une activité rémunérée sur le marché du travail. Cette amélioration ne peut passer que par un accroissement du revenu généré par un seul des deux conjoints ou par une générosité accrue des programmes d'aide. Il est donc difficile pour ces familles de sortir de l'état de pauvreté dans un laps de temps prévisible. C'est pourquoi on peut présumer que leur condition de pauvreté risque d'être d'assez longue durée.

Nous pourrions être en meilleure mesure de qualifier la probabilité pour ces familles de sortir de cette situation si nous tenions compte de la profession et du niveau de scolarité du conjoint qui participe à une activité rémunérée. Ceci pourrait être fait dans un étape ultérieure.

*Troisième catégorie: les pauvres transitoires*

Il s'agit de ceux dont la situation est appelée à changer dans un laps de temps de moins de cinq ans, soit parce qu'ils seront alors éligibles à un programme d'aide ou soit parce qu'ils pourront entrer sur le marché du travail.

Nous retrouvons ici essentiellement trois catégories de personnes :

- les personnes aux études : seules, chefs de familles monoparentales ou dont l'un des conjoints est aux études;
- les familles avec enfant(s) de 6 ans ou moins, monoparentales, mais également biparentales si la présence de jeunes enfants empêche l'un des conjoints de participer à une activité rémunérée;
- les couples dont l'un des conjoints est âgé de 65 ans ou plus et dont l'autre est âgé entre 55 et 59 ans. Ces couples seront éligibles dans cinq ans tout au plus au programme d'allocation au conjoint. Cette décision de ne retenir que



les couples où l'un des conjoints a entre 55 et 59 ans est arbitraire. En réalité, il s'agit de savoir ce qui peut être considéré comme une situation transitoire.

À ces trois catégories de pauvres qui composent le premier groupe vient se greffer le second groupe qui comprend les pauvres dont la situation financière est liée à une insuffisance de la demande sur le marché du travail, à une inadéquation entre l'offre et la demande ou aux conditions économiques qui prévalent. Ces pauvres sont aptes au travail (les deux conjoints le sont également dans le cas des familles biparentales) et l'aide qui peut leur être apportée passe par des programmes de supplément de revenus, de formation de la main-d'oeuvre (même d'un retour aux études), de création d'emplois ou d'incitation au travail. La pauvreté chez ces familles n'est pas permanente pour la plupart. Son caractère transitoire peut toutefois varier considérablement d'un cas à l'autre, dépendant, par exemple, de l'âge des personnes en cause.

Pour l'instant, afin de ne pas alourdir l'analyse nous ne différencierons pas systématiquement entre les pauvres selon qu'ils sont jeunes, moyennement âgés ou qu'ils ont dépassé la cinquantaine. Une seule catégorie échappe à cette règle ici, celle des travailleurs jeunes en difficultés majeures d'insertion sur le marché du travail.

Nous avons subdivisé ce deuxième groupe majeur d'unités familiales en sept catégories que nous présentons à la suite des trois premières.

*Quatrième catégorie: les jeunes en difficultés majeures d'insertion*

Cette catégorie comprend les personnes seules de 24 ans ou moins et les unités familiales dont le chef a 24 ans ou moins et dont l'entrée sur le marché du travail présente des difficultés majeures. Ces jeunes ne sont pas aux études, ils n'ont jamais travaillé, ou encore ils n'ont pas travaillé depuis plus de 5 ans.

*Cinquième catégorie: les exploitants agricoles*

Nous avons créé cette catégorie pour trois raisons. Premièrement, à cause de l'autoconsommation qu'on y rencontre, l'ampleur de la pauvreté n'y est pas toujours aussi sévère. Deuxièmement, et en bonne partie pour la raison que l'on vient d'évoquer, cette population n'est pas tout autant couverte par les programmes d'aide que d'autres catégories de pauvres. Enfin, il arrive que ces familles déclarent des revenus négatifs, ce qui a pour effet d'empirer l'ampleur de leur pauvreté.

*Sixième catégorie: les travailleurs autonomes*

Tout comme dans le cas précédent, ces familles ne jouissent pas des mêmes avantages en cas de difficultés financières, puisque l'assurance-chômage ne couvre pas ces travailleurs (sauf dans le cas des pêcheurs) et que l'aide sociale n'est pas aussi généreuse à leur égard. Ici également, on observe des revenus négatifs.

*Septième catégorie: les unités familiales à forte activité de travail*

Ici, on retrouve les familles dont le chef, son conjoint, ou les deux conjoints, le cas échéant, travaillent à plein temps pendant au moins 49 semaines. Les personnes seules et les chefs de familles monoparentales rencontrant ce critère sont également regroupés ici. Dans le cas des familles biparentales, l'un des conjoints tout au moins travaille à plein temps, alors que l'autre peut travailler à plein temps également, ne pas travailler ou travailler à temps partiel.

*Huitième catégorie: les unités familiales à activité moyenne de travail*

Cette catégorie comprend les familles dont le chef, le conjoint, ou les deux conjoints, le cas échéant, ont travaillé à plein temps pendant moins de 49 semaines ou à temps partiel au cours de l'année. Lorsque l'un des conjoints était à temps partiel, l'autre pouvait être également à temps partiel, en chômage ou inactif. Mais au moins l'un des conjoints travaillait même si ce n'était qu'à temps partiel. Les personnes seules et les chefs de familles monoparentales à activité moyenne de travail font également partie de cette catégorie.

*Neuvième catégorie: les unités familiales aux prises sévères avec le chômage*

Ce sont les unités familiales dont l'activité de travail est sensiblement perturbée par des périodes de chômage (i.e., les travailleurs pauvres sans emploi régulier et les familles où les deux conjoints ont connu des périodes de chômage au cours de l'année).

Nous avons regroupé dans cette catégorie les familles dont le seul gagne-pain ou les deux conjoints, le cas échéant, ont connu une ou plusieurs périodes de chômage au cours de l'année. Les personnes seules qui ont connu des périodes de chômage font également partie de cette catégorie. La différence principale entre cette catégorie de pauvres et la précédente tient essentiellement au fait que le seul gagne-pain ou les deux simultanément ont connu des périodes de chômage, alors que dans le cas précédent, s'il n'y a qu'un seul gagne-pain, il travaillait tout au moins à temps partiel (sans connaître de périodes de chômage) et s'il y a deux gagne-pain, il y en a au moins un qui travaillait à temps partiel alors qu'ici, les deux conjoints sont en chômage. L'incidence du chômage est donc ici beaucoup plus vivement ressentie, alors que dans le cas précédent, il reste encore un gagne-pain pour amortir les coups.

*Dixième catégorie: les unités familiales sans travail pour raisons diverses*

Cette catégorie comprend les unités familiales qui ont déclaré ne pas avoir travaillé au cours de l'année visée par l'enquête sans donner de raisons précises ou en donnant diverses raisons que l'on peut difficilement regrouper sous une même appellation. Il s'agit en quelque sorte d'un groupe résiduel pour lequel il est difficile d'imaginer des moyens d'alléger leur pauvreté.

À noter que ces dix catégories de pauvres sont mutuellement exclusives. En réalité, une même unité familiale pourrait quelquefois appartenir à plus d'une catégorie. Mais puisqu'une seule cause peut suffire à la faire basculer en deçà des seuils de pauvreté, nous avons regroupé les unités familiales en retenant la cause la plus susceptible d'affecter significativement leur situation financière.

Cette catégorisation de la pauvreté va dans le sens des travaux de Danziger, Haveman et Plotnick (1986) en ce qu'elle commence d'abord avec les pauvres qui peuvent le plus difficilement quitter leur situation financière à l'aide du marché du travail, pour aller vers ceux qui peuvent le faire plus facilement. Cette insistance sur la différenciation des pauvres selon leur capacité à se tirer de leur situation financière à l'aide du marché du travail se retrouve également dans les travaux récents de Ross, Danziger et Smolensky (1987).

#### 4. LES RÉSULTATS

Afin de simplifier la démarche, nous n'allons faire porter l'analyse que sur une seule année : 1985.

#### *L'INCIDENCE ET LA COMPOSITION DE LA PAUVRETÉ*

En 1985, le Canada comptait 3 943 130 personnes pauvres, soit 16,1 % de sa population (tableau 1). De ce nombre, le quart (25,6 %) étaient des personnes seules, c'est-à-dire sans dépendants. Près de la moitié (48,7 %) étaient des couples mariés (dont 7 sur 10 avec enfants). Et le cinquième (21 %) était constitué de familles monoparentales avec une femme comme chef. Fermaient la marche, les autres types de familles (3,3 %) (c'est-à-dire les familles dont le chef n'est pas le père ou la mère des autres membres), et les familles monoparentales dirigées par un homme (1,4 %).

Ces chiffres nous indiquent qui composent la population pauvre. Habituellement, les publications qui suivent l'Enquête sur les finances des consommateurs portent plutôt sur l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire, à titre d'exemple, sur la proportion de familles monoparentales pauvres au sein de l'ensemble des familles monoparentales. Il est dangereux, toutefois, de confondre l'incidence de la pauvreté et la composition de la population pauvre, puisque l'image de la pauvreté et les actions à prendre pour la combattre reposent sur ces données. Le tableau 1 en fournit une bonne illustration.

On a l'habitude d'entendre, à titre d'exemple, que la pauvreté est très élevée chez les familles monoparentales. C'est ce que nous indique également ce tableau. Une personne sur cinq vivant dans une famille monoparentale dirigée par un homme est pauvre (21,2 %). Le cas des femmes est pire : une personne sur deux se retrouve dans une telle situation (50,4 %). Par contre, chez les familles biparentales, 10 % seulement sont pauvres.

La tentation est grande de conclure que la meilleure façon de réduire sensiblement la pauvreté au Canada est d'axer les programmes d'aide sur les familles monoparentales et, plus particulièrement, sur celles dirigées par une femme. La

TABLEAU 1  
POPULATION PAUVRE, FAMILLES ÉCONOMIQUES, CANADA, 1985

	Nombre d'unités familiales	Nombre d'enfants selon l'âge						Autres parents	Nombre total de personnes
		-7	7-15	16-17	18-21	22-24	24 +		
Personnes seules	1,009,280 (36,8) <sup>1</sup> (25,6) <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	1,009,280 (36,8) (25,6)
Pères chefs de famille monoparentale	*	*	*	*	*	*	*	*	55,040 (21,2) (1,4)
Mères chefs de famille monoparentale	302,690 (48,0) (7,7)	181,440 (78,7) (4,6)	225,720 (60,4) (5,7)	48,010 (51,1) (1,2)	43,030 (34,7) (1,1)	*	*	*	829,680 (50,4) (21,0)
Couples mariés <sup>3</sup>	541,690 (9,2) (27,5) <sup>4</sup>	330,490 (14,6) (8,4)	334,090 (12,2) (8,5)	60,120 (9,6) (1,5)	64,250 (6,7) (1,6)	*	*	*	1,920,860 (10,0) (48,7)
Autres familles <sup>5</sup>	42,730 (17,3) (1,1)	*	*	*	*	*	32,770 (13,9) (0,8)	*	128,270 (19,0) (3,3)
Total	1,916,840 (15,9) <sup>4</sup> (62,3) <sup>4</sup>	536,790 (21,1) (13,6)	583,930 (18,2) (14,8)	113,270 <sup>6</sup> (15,1) (2,9)	126,970 <sup>7</sup> (10,9) (3,2)	35,230 <sup>8</sup> (6,6) (0,9)	76,880 <sup>9</sup> (10,5) (2,0)	*	3,943,130 (16,1) (100,0)

\* Chiffres fondés sur un échantillon de 100 enregistrements ou moins. Statistique Canada recommande de ne pas les utiliser pour fin d'analyse.

- NOTES: 1. Ce pourcentage indique la fréquence de la pauvreté chez cette catégorie de personnes.  
 2. Ce pourcentage indique la proportion que ce groupe de personnes représente au sein de la population pauvre.  
 3. 165,670 couples mariés n'ont pas d'enfants, soit 30,6 % des couples.  
 4. Ce calcul tient compte de la présence de deux adultes au sein des couples mariés.  
 5. Familles dont le chef n'est pas le père ou la mère.  
 6. De ce nombre, 11,0 % ne fréquentent pas l'école.  
 7. De ce nombre, 50,1 % ne fréquentent pas l'école.  
 8. De ce nombre, 71,0 % ne fréquentent pas l'école.  
 9. On ne connaît pas l'utilisation de leur temps.

SOURCE: Statistique Canada, *Familles économiques - revenu 1985* (banque de microdonnées), édition 1987. Calculs de l'auteur.

réalité est toutefois différente. Même si l'incidence de la pauvreté est faible au sein des familles biparentales (10 %), elles comptent pour près de 50 % de la population pauvre, alors que les familles monoparentales viennent au troisième rang (22,4 %) précédées au deuxième rang par les personnes seules (25,6 %).

Les programmes d'aide doivent-ils être axés sur les groupes qui affichent les plus forts contingents de pauvres, sur ceux les plus susceptibles de connaître la pauvreté, sur ceux dont l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée ou sur ceux qui ne peuvent pas s'en tirer à l'aide du marché du travail ? C'est à ces questions que la démarche qui suit peut aider à apporter des réponses et orienter les décisionnaires.

### *LA PAUVRETÉ LIÉE SURTOUT À DES CONDITIONS PERSONNELLES OU FAMILIALES*

#### *Première catégorie: les pauvres permanents*

Les adultes et leurs dépendants composant cette catégorie de pauvres représentaient près du tiers (32,3 %) de la population pauvre au Canada en 1985 (tableau 2). Près de la moitié de cet effectif est composée de personnes âgées et de leurs dépendants<sup>9</sup>. Malgré les efforts substantiels consacrés au cours des dernières années pour enrayer la pauvreté auprès des personnes âgées, un fort pourcentage n'a pas réussi à traverser les seuils de pauvreté. En fait, la pauvreté est à toute fin pratique disparue chez les couples dont les *deux* conjoints ont 65 ans ou plus ou dont l'un des conjoints a 65 ans ou plus et l'autre, âgé entre 60 et 64 ans, reçoit l'allocation de conjoint. Ces couples et leurs dépendants représentent seulement 1,5 % de la population pauvre. Ce sont essentiellement les unités familiales âgées ne pouvant compter que sur un seul adulte pour bénéficier de l'aide de l'État qui composent la population âgée pauvre, à savoir, les personnes âgées seules, les chefs de famille monoparentale, les veufs et les veuves avec ou sans dépendants, et les couples avec ou sans dépendants où un seul des conjoints reçoit de l'aide alors que l'autre est inactif.

Bref, les divers programmes d'aide destinés aux personnes âgées ont atténué pour tous l'ampleur de la pauvreté, mais ils n'ont réussi à sortir complètement de cet état que les seuls couples âgés où les deux conjoints sont d'âge à pouvoir bénéficier des programmes.

Les autres pauvres permanents se répartissent en parts relativement égales entre les personnes et les couples en permanence incapables de travailler qui constituent, avec leurs dépendants, 5,4 % de la population pauvre totale. Les personnes et les couples à la retraite ou volontairement inactifs représentent 4,2 % de cette population, et les personnes et les couples âgés entre 25 et 64 ans qui n'ont pas travaillé depuis plus de cinq ans composent un autre 6,8 % des pauvres au Canada. Un dernier groupe ferme la marche, les personnes et les couples âgés entre 25 et 64 ans qui n'ont jamais travaillé (1,5 %).

---

9. On peut se procurer auprès de l'auteur les tableaux qui donnent les sous-catégories.

**TABLEAU 2**  
**RÉPARTITION DES PAUVRES SELON LA NATURE DE LEUR PAUVRETÉ,**  
**CANADA, 1985**

Catégories	Nombre d'unités familiales	Nombre de dépendants	Nombre total de personnes
<i>Pauvreté liée surtout à des conditions personnelles ou familiales</i>			
1. Pauvres permanents	811,690 (35,2)	324,710 (36,8)	1,272,550 (30,6) <sup>1</sup> (32,3) <sup>2</sup>
2. Pauvres quasi-permanents	113,520 (11,2)	222,710 (13,4)	449,750 (12,2) (11,4)
3. Pauvres transitoires	323,790 (36,9)	334,640 (28,9)	772,970 (29,1) (19,6)
Sous-total	1,249,000 (29,7)	822,060 (23,8)	2,495,270 (23,7) (63,3)
<i>Pauvreté liée surtout à l'offre et la demande de travail ou aux conditions économiques générales</i>			
4. Jeunes en difficultés majeures d'insertion (24 ans ou moins)	*	*	37,080 (99,3) (0,9)
5. Exploitations agricoles	27,960 (20,2)	51,500 (25,6)	101,840 (22,3) (2,6)
6. Entreprises autonomes	69,990 (13,9)	83,560 (12,8)	192,420 (12,4) (4,9)
7. Unités familiales à forte activité de travail	154,880 (4,1)	146,050 (3,8)	348,850 (3,5) (8,8)
8. Unités familiales à activité moyenne de travail	85,880 (34,5)	59,930 (27,6)	155,290 (27,9) (3,9)
9. Unités familiales aux prises sévères avec le chômage	245,120 (39,9)	175,180 (41,4)	452,390 (37,8) (11,5)
10. Unités familiales sans travail pour raisons diverses	67,520 (55,3)	66,430 (59,1)	159,990 (53,7) (4,1)
Sous-total	668,020 (12,4)	602,810 (11,1)	1,447,860 (10,3) (36,7)
24 ans et moins	156,650 (29,2)	46,520 (39,4)	214,770 (26,9) (5,4)
Total	1,916,840 (20,0)	1,484,600 (16,2)	3,943,130 (16,1) (100,0)

\* Chiffres fondés sur 100 enregistrements ou moins. Statistique Canada recommande de ne pas les utiliser pour fin d'analyse.

NOTES: 1. Ce pourcentage indique l'incidence de la pauvreté chez cette catégorie de personnes.  
 2. Ce pourcentage indique la proportion que ce groupe de personnes représente au sein de la population pauvre.

SOURCE: Statistique Canada, *Familles économiques - revenu 1985* (banque de microdonnées), édition 1987. Calculs de l'auteur.

L'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la probabilité d'être pauvre, si on possède l'une ou l'autre de ces caractéristiques, est par contre très élevée chez certains. De 61,7 % chez les personnes et les couples en permanence incapables de travailler, de 67,4 % chez les personnes et les couples à la retraite ou volontairement inactifs, et de 73,3 % chez les personnes et les couples âgés entre 25 et 64 ans qui n'ont pas travaillé depuis plus de cinq ans.

*Deuxième catégorie: les pauvres quasi-permanents*

Pour l'instant cette première démarche nous a permis de relever que 11 % de la population pauvre au Canada appartenait à cette catégorie (tableau 2). Plus de la moitié des effectifs (60 %) est composée de couples où l'un des conjoints n'a pas travaillé depuis plus de 5 ans et un autre quart est composé de couples où le chef est âgé entre 25 et 64 ans et dont le conjoint n'a jamais travaillé. L'incidence de la pauvreté chez les effectifs qui rencontrent les caractéristiques des pauvres quasi-permanents est particulièrement faible en comparaison de celle relevée pour des sous-catégories comparables chez les pauvres permanents.

*Troisième catégorie: les pauvres transitoires*

Une première estimation nous indique qu'en 1985 un pauvre sur cinq (19,6 %) était dans une situation financière transitoire (tableau 2). L'incidence de la pauvreté varie considérablement au sein de cette catégorie. Près de la moitié des personnes aux études et leurs dépendants (46 %) sont en état de pauvreté. Ces personnes représentent 7,4 % de la population pauvre au Canada. Vingt-cinq pourcent des Canadiens vivant dans une famille où il y a des enfants de 6 ans ou moins et dont le chef ou l'un des conjoints doit tenir la maison sont pauvres.

**LA PAUVRETÉ LIÉE SURTOUT À L'OFFRE ET LA DEMANDE DE TRAVAIL  
OU AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES**

*Quatrième catégorie: les jeunes en difficultés majeures d'insertion*

L'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée chez ces personnes et leurs dépendants; de l'ordre de 99,3 %, ce qui signifie, à toute fin pratique, qu'un jeune qui réunit ces conditions est assuré d'être pauvre (tableau 2). Toutefois, ces jeunes et leurs dépendants représentent un peu moins de 1 % (0,9 %) de la population pauvre au Canada.

*Cinquième catégorie: les exploitants agricoles*

Ces unités familiales et leurs dépendants représentent 2,6 % de la population pauvre (tableau 2). La pauvreté frappe assez souvent ces familles toutefois, puisque 22,3 % des unités familiales et leurs dépendant sont pauvres, alors que cette incidence est de 16 % au niveau de l'ensemble de la population.

*Sixième catégorie: les travailleurs autonomes*

Les familles vivant du travail d'un travailleur autonome représentent 4,9 % des effectifs de la population pauvre (tableau 2). L'incidence de la pauvreté chez ces familles est toutefois légèrement inférieure à celle observée au niveau de l'ensemble de la population, 12,4 % versus 16,0 %.

*Septième catégorie: les unités familiales à forte activité de travail*

Cette catégorie d'unités familiales regroupe 8,8 % de la population pauvre (tableau 2). Ces unités, au niveau de l'ensemble de la population, à cause de leur forte activité de travail, sont peu frappées par la pauvreté. Seulement 3,5 % d'entre elles se retrouvent en deçà des seuils de pauvreté. C'est chez les familles monoparentales dirigées par une femme travaillant à temps plein que l'incidence de la pauvreté est plus élevée (13,7 %) et chez les couples dont seulement le conjoint et non le chef travaille à plein temps que l'incidence est également forte (14,3 %). Ces familles et leurs dépendants comptent pour près de 2 % de la population pauvre au Canada. Chez les couples où les deux conjoints travaillent à temps plein, l'incidence de la pauvreté est particulièrement faible; un couple sur cent est en deçà du seuil de pauvreté. Ces couples et leurs dépendants représentent tout de même 1,1 % de la population pauvre au Canada.

*Huitième catégorie: les unités familiales à activité moyenne de travail*

Lorsque des familles présentent ces caractéristiques, l'incidence de la pauvreté y est élevée : 27,9 % (tableau 2). Par contre, cette catégorie de ménages et leurs dépendants ne représente que 3,9 % de la population pauvre au pays.

*Neuvième catégorie: les unités familiales aux prises sévères avec le chômage*

Le tableau 3 fait ressortir les difficultés financières qu'entraîne le chômage pour ces familles. Plus le chômage est de longue durée, plus il se traduit par une fréquence élevée de familles qui basculent au-dessous des seuils de pauvreté. Trois familles sur quatre se retrouvent dans une telle situation lorsque le chômage dépasse 49 semaines. Ces familles recourent 2,7 % des effectifs de la population pauvre.

Au total, 37,8 % des familles aux prises sérieuses avec le chômage sont au-dessous des seuils de pauvreté. Ce groupe de familles représente 11,5 % des effectifs de la population pauvre.

*Dixième catégorie: les unités familiales sans travail pour raisons diverses*

L'incidence de la pauvreté est élevée au sein des familles qui présentent ces caractéristiques (53,7 %), c'est-à-dire de n'avoir pas travaillé au cours de l'année visée par l'enquête, sans donner de raison ou en donnant diverses raisons (tableau 2). Ces familles représentent 4,1 % des effectifs de la population pauvre.



TABLEAU 3  
PAUVRETÉ LIÉE AU CHÔMAGE SÉVÈRE, CANADA, 1985

Nombre de semaines sans travail et à la recherche d'un travail <sup>1</sup>	Part de ce type d'effectifs et de leurs dépendants au sein de la population pauvre	Incidence de la pauvreté chez ce type d'effectifs
1 à 9 semaines	* (%)	*
10 à 19 semaines	1,4	25,1
20 à 29 semaines	2,1	27,1
30 à 39 semaines	1,8	35,1
40 à 48 semaines	2,1	56,5
49 à 52 semaines	2,7	76,1
Total	11,5	37,8
24 ans ou moins	2,2	45,2

\* Chiffres fondés sur 100 enregistrements ou moins. Statistique Canada recommande de ne pas les utiliser pour fin d'analyse.

NOTES: 1. Le nombre de semaines sans travail et à la recherche de travail du chef détermine la catégorie dans laquelle tombe une unité familiale. Le nombre de semaines sans travail et à la recherche de travail du conjoint peut être inférieur, égal ou supérieur à celui du chef.

SOURCE: Statistique Canada, *Familles économiques – revenu 1985* (banque de microdonnées), édition 1987. Calculs de l'auteur.

## 5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Il ressort d'une part de cette analyse que près des deux tiers de la pauvreté au Canada sont liés à des conditions personnelles ou familiales (63,3 %) et que l'autre tiers est lié aux conditions de l'offre et de la demande en regard du marché du travail, ou aux conditions économiques générales (36,7 %) (tableau 2).

D'autre part, la croissance économique ne peut pas contribuer autant que l'aide de l'État à la réduction de la pauvreté; les 2/3 des pauvres ne peuvent espérer voir leur situation s'améliorer rapidement par une amélioration de la situation sur le marché du travail puisque ou bien ils ne peuvent participer immédiatement à ce marché (le cas des pauvres transitoires) ou bien ils ne le pourront pas même dans une perspective plus longue (les pauvres permanents et les pauvres quasi-permanents). Ce n'est qu'indirectement, en alimentant les fonds de l'État, que la croissance économique peut améliorer la situation économique de ces familles.

Ce résultat rejoint celui relevé aux États-Unis par Danziger et Gottschalk (1985): la croissance économique contribuerait beaucoup moins aujourd'hui à la réduction de la pauvreté que ce n'était déjà le cas.

Cette observation est importante pour l'évaluation des programmes de lutte: si la pauvreté peut de moins en moins être supprimée par des politiques axées sur le marché du travail, ceci fait reposer de plus en plus sa réduction sur une plus grande générosité de l'État. Et si de moins en moins de familles pauvres peuvent compter

sur le marché du travail pour améliorer leur situation, on n'a pas autant à craindre les politiques dont on pourrait appréhender des effets désincitatifs au travail.

Enfin, quand on regarde de plus près la pauvreté liée aux conditions de l'offre et de la demande en regard du marché du travail, on note qu'elle pourrait être brisée en deux groupes majeurs :

- Un premier dont l'offre de travail est probablement peu ou pas sensible aux caractéristiques des programmes d'aide, à savoir :
  - les jeunes en difficultés majeures d'insertion;
  - les exploitations agricoles;
  - les entreprises autonomes;
  - les unités familiales à forte activité de travail.

Ce groupe représente près de la moitié des pauvres (46,9 %) dont la situation financière est liée à l'offre et la demande de travail.

- Un second davantage susceptible de voir son offre de travail modifiée par des programmes d'aide. Il est composé des unités familiales pauvres à activité moyenne de travail, des unités familiales aux prises fréquentes avec le chômage et des unités familiales sans travail pour raisons diverses. Ces trois catégories recourent 53,1 % des pauvres dont la situation est liée à l'offre et la demande de travail. C'est également ce groupe qui a les meilleures chances de voir directement sa situation s'améliorer suite à une amélioration dans l'activité économique. Au total, ce groupe représente 20 % de la population pauvre au Canada.

## BIBLIOGRAPHIE

- AKERLOF, GEORGE A., «The Economics of «Tagging» as Applied to the Optimal Income Tax, Welfare Programs, and Manpower Planning», *American Economic Review*, vol. 68, no. 1, 1978, pages 8-19.
- BANE, MARY JO et DAVID T. ELLWOOD, «Slipping Into and Out of Poverty: The Dynamics of Spills», *The Journal of Human Resources*, vol. 21, no. 1, hiver 1986, pages 1-23.
- BASILEVSKY, ALEXANDER et DEREK HUM, *Experimental Social Programs and Analytic Methods: An Evaluation of the U.S. Maintenance Projects*, Academic Press, New York, 1984.
- BEAUSOLEIL, GILLES, *Politiques et programmes socio-économiques - Incidences et problèmes reliés à leur restructuration*, manuscrit, Conseil économique du Canada, 1989.
- BRUNNER, RONALD D., «Case-Wise Policy Information Systems: Redefining Poverty», *Policy Sciences*, vol. 19, 1986, pages 201-223.

- Business Council on National Issues, *Social Policy Reform and the National Agenda*, Ottawa, décembre 1986.
- CASKIE, D. M., *Canadian Fact Book on Poverty*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1979.
- Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, *Rapport*, Approvisionnement et Services Canada, 1986.
- Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, *Rapport*, vol. 2, Approvisionnement et Services Canada, 1985.
- Conseil économique du Canada, *En pleine mutation*, Vingt-troisième exposé annuel, Approvisionnement et Services Canada, 1986.
- Conseil national du bien-être social, *Progrès de la lutte contre la pauvreté*, publication bi-annuelle, Ottawa.
- COURCHENE, THOMAS J., *Social Policy in the 1990s: Agenda for Reform*, C. D. Howe Institute, Policy Study No. 3, Toronto, 1987.
- DANZIGER, SHELDON H., ROBERT H. HAVEMAN et ROBERT D. PLOTNICK, «Antipoverty Policy: Effects on the Poor and the Nonpoor», dans Sheldon H. Danziger et Daniel H. Weinberg (éds.), *Fighting Poverty: What Works and What Doesn't*, Harvard University Press, Cambridge, 1986, pages 50-77.
- DROLET, PIERRE et PIERRE LANCTOT, *Les mouvements de clientèle à l'aide sociale*, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, Québec, septembre 1984.
- ELLWOOD, DAVID T. et LAWRENCE H. SUMMERS, «Poverty in America: Is Welfare the Answer or the Problem?», dans Sheldon H. Danziger et Daniel Weinberg (éds.), *Fighting Poverty: What Works and What Doesn't*, Harvard University Press, Cambridge, 1986, pages 78-105.
- FORTIN, BERNARD, *Les dilemmes de la réforme de l'aide sociale*, Conférence C8801, Département d'économique, Université Laval, mars 1988.
- FRIEDMAN, MILTON, *Capitalism and Freedom*, University of Chicago Press, Chicago, 1962.
- Gouvernement du Québec, *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, Ministère des finances, Québec, 1984.
- Gouvernement du Québec, *Pour une politique de sécurité du revenu*, document d'orientation, Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu, Québec, 1987.
- GRAMLICH, EDWARD M., «The Main Themes», dans Sheldon H. Danziger et Daniel H. Weinberg (éds.), *Fighting Poverty: What Works and What Doesn't*, Harvard University Press, Cambridge, 1986, pages 341-347.

- GUNDERSON, MORLEY, *Economics of Poverty and Income Distribution*, Butterworth and Co., Toronto, 1983.
- HAGENAARS, ALDI J. M., et BERNARD M. S. VAN PRAAG, «A Synthesis of Poverty Line Definitions», *The Review of Income and Wealth*, Series 31, no. 2, juin 1985, pages 139-154.
- KESSELMAN, JONATHAN R., «Un système global de sécurité du revenu pour les travailleurs canadiens», dans François Vaillancourt (éd.), *La répartition du revenu et la sécurité économique au Canada*, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 1, Approvisionnement et Services Canada, 1986.
- LALONDE, MARC, *Document de travail sur la sécurité sociale au Canada*, Ministère de la santé nationale et du bien-être social, Ottawa, 18 avril 1973.
- LENKOWSKY, LESLIE, *Politics, Economics and Welfare Reform: The Failure of the Negative Income Tax in Britain and the United States*, University Press of America, London, 1986.
- MENDELSON, MICHAEL, «Rationalization of Income Security in Canada», dans Thomas J. Courchene et al. (éds.), *Ottawa and the Provinces: The Distribution of Money and Power*, vol. 1, Ontario Economic Council, 1985, pages 229-252.
- MESSINGER, HANS, FRANK FEDYK et ALLAN ZEESMAN, «The Size and Distribution of the Poverty Gap in Canada: A Micro-Analysis of Variations among Demographic Groups», communication présentée au Conseil économique du Canada, le 26 novembre 1987.
- MURRAY, CHARLES, *Losing Ground: American Social Policy 1950-1980*, New York, Basic Books, 1984.
- MUSZYNSKI, LEON, «Improving on Welfare», *Options politiques*, mars 1988, pages 26-31.
- NATHAN, RICHARD P., «Will the Underclass Always Be with Us?», *Society*, vol. 24, mars/avril 1987, pages 57-62.
- O'HARA, WILLIAM P., «Poverty in America: Trends and New Patterns», *Population Bulletin*, vol. 40, no. 3, juin 1985, pages 1-44.
- OSBERG, LARS, *Economic Inequality in Canada*, Butterworth and Co., Toronto, 1981.
- PERRON, PIERRE et FRANÇOIS VAILLANCOURT, *The Evolution of Poverty in Canada, 1970-1985*, Document no. 343, Conseil économique du Canada, février 1988.
- PRAGER, CAROL A. L., «Poverty in North America: Losing Ground?», *Analyse de Politiques*, vol. XIV, no. 1, mars 1988, pages 52-65.

ROSS, CHRISTINE, SHELDON DANZIGER et EUGENE SMOLENSKY, «The Level and Trend of Poverty in the United States, 1939-1979», *Demography*, vol. 24, no. 4, novembre 1987, pages 587-600.

ROSS, DAVID P., *The Working Poor: Wage Earners and the Failure of Income Security Policies*, Institut canadien de politique économique, Ottawa, 1981.

ROSS, DAVID P., *The Canadian Fact Book on Poverty* — 1983, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1983.

SMILEY, DONALD V., *Canada in Question: Federalism in the Seventies*, McGraw-Hill Ryerson Limited, Toronto, 1972.

Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, catalogue 13-207, publication annuelle.